

j'en entends parler.» Je lui ai demandé quel âge il avait: je pense qu'il savait ce qui venait. Il a répondu: «Je n'ai que 35 ans.» Bien entendu, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) sait ce que j'ai répondu. J'ai répondu: «Oui, cette question a commencé à faire l'objet de débats, dans la vie politique du Canada, au moins 10 ans avant votre naissance.» Monsieur l'Orateur, telle est bien la situation.

Je comprends que mes bons amis d'en face se fatiguent d'entendre parler de 1919, mais il n'en demeure pas moins dans l'histoire du Canada que, cette année-là, les libéraux ont formulé aux Canadiens certaines promesses et que l'une d'elles portait sur un code national du travail. Quarante-cinq années se sont écoulées depuis lors, et nous n'en avons toujours pas. Je me demande où est né le mythe d'après lequel les libéraux constituent un dispositif progressif, que les libéraux accompliront quelque chose pour le Canada. Quand on examine leurs réalisations, on se rend compte qu'ils forment le rassemblement le plus lent qu'ait connu la scène politique.

**L'hon. Mile LaMarsh:** Donnez-nous une dizaine d'autres députés.

**M. Knowles:** Quelle intervention de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>11</sup>° LaMarsh)! Elle ne siégeait pas en cette salle lorsque les libéraux disposaient d'une majorité écrasante. Mais j'ai connu ce temps-là, et ils n'allaient pas plus vite quand ils avaient une majorité écrasante, qu'ils ne se meuvent aujourd'hui, alors qu'ils sont en minorité. En fait, quand on est minoritaire, on est plus sensible aux aiguillons que quand on est majoritaire. Il me semble que les oracles politiques de notre pays devraient étudier la question, pour savoir quand a pris naissance et comment s'est maintenu ce mythe qui veut que les libéraux soient un groupe progressif voué à la législation sociale progressive. J'ai dit qu'ils étaient le groupe le plus lent que connaisse la science politique, mais en fait, ils n'avancent pas du tout. Après 45 ans, nous attendons encore la réalisation de la plupart de leurs promesses de 1919.

Je sais ce qu'on répondra aujourd'hui à ma proposition d'établir un code national du travail. Je puis déjà lire la réponse dans le regard du secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Il dira: «Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne sait-il pas qu'il en a été question dans le discours du trône, que le premier ministre (M. Pearson) l'a promis dans son discours, lors du débat sur l'adresse, et que le ministre du Travail (M. MacEachen) a confirmé la promesse?» Trois

ou quatre fois, depuis le début de la session, on nous a annoncé la présentation d'un code national du travail par ce bienveillant gouvernement libéral. Ces promesses, nous les avons entendues tout au cours des ans. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une charmante interpellation tout à l'heure. Je pense un peu à ce qui s'est passé après les élections, au sujet du régime de pension du Canada et aux promesses qui devaient figurer dans le recueil des lois, dès la dernière session, à ce qu'on nous avait promis. Ces promesses, on les a répétées depuis le début de la session, mais nous attendons encore. Toutefois, nous parlons aujourd'hui d'un des éléments du code national du travail et il me semble que nous ne devrions pas nous montrer satisfaits quand les libéraux continuent de faire croire à la population canadienne que si elle leur fait confiance, cette législation viendra.

Au début de la session, j'ai fait inscrire toutes mes propositions de lois qui font partie d'un code national du travail, mais j'avais été tenté de les réserver, en songeant à la promesse non équivoque du gouvernement. Toutefois, c'est aujourd'hui le 83<sup>e</sup> jour de la session et le *Feuilleton* ne nous donne plus le moindre indice concernant un code national du travail. Il y a eu des conférences, et le secrétaire parlementaire nous parlera sans doute des conférences tenues entre le ministère du Travail et les représentants des ministères provinciaux du Travail. Il nous dira qu'il y a toutes sortes de problèmes et de complications à résoudre, qu'on les étudie, et qu'un de ces jours, une fois tous les problèmes résolus, un projet de loi nous sera présenté. On nous dira également que le gouvernement n'aime pas que cela soit fait d'une façon fragmentaire et que je commets une erreur en présentant un jour une proposition de loi relative aux congés payés, un autre jour une mesure concernant les congés statutaires payés et à une autre occasion un bill touchant le salaire minimum. Je regrette de démolir d'avance les arguments de l'honorable député; je vois à son expression sa déception de ne pouvoir prononcer le beau discours qu'il avait préparé. C'est que, monsieur l'Orateur, nous avons écouté souvent ces arguments lorsque les libéraux siégeaient de ce côté-là de la Chambre. Évidemment, c'était différent lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci.

Lorsque j'ai présenté, au cours de la dernière législature, la proposition de loi dont la Chambre est saisie, quel député a déclaré que c'était une bonne mesure et qu'elle devrait être adoptée? Nul autre que le député d'Inverness-Richmond, le nouveau ministre du